



PRÉFET DU TARN



DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Albi, le 13 JAN. 2020

Bureau des élections et de la réglementation
Affaire suivie par : Viviane ROQUEFEUIL
Tél. 05 63 45 61 35
fax : 05 63 45 61 18
pref-elections@tarn.gouv.fr

Le préfet du Tarn

à

Mesdames et Messieurs les maires du
département du Tarn

En communication à :
Monsieur le sous-préfet de Castres

Objet : Élections municipales et communautaires 2020

Nombre de conseillers municipaux et communautaires de votre commune

Le renouvellement général des conseils municipaux aura lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020 (décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs).

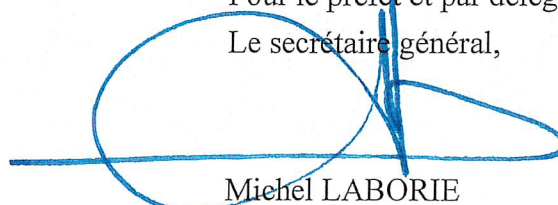
Aux termes de l'article R. 25-1 du code électoral, le chiffre de la population auquel il convient de se référer en matière électorale est le dernier chiffre de la population municipale authentifiée avant l'élection, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2020 pour les élections municipales qui se dérouleront en mars 2020.

Je vous rappelle que, dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires seront désignés automatiquement dans l'ordre du tableau à l'issue de l'élection du maire et des adjoints.

Vous trouverez en pièce jointe le tableau à afficher aux endroits habituels (si possible, à côté du décret portant convocation des électeurs) pour informer le plus largement possible l'ensemble de vos administrés du nombre de conseillers municipaux et communautaires à élire au sein de votre commune.

Le bureau des élections reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Michel LABORIE

Elections des conseillers municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2020

Commune de : Saint-Benoît-de-Carmaux

Mode de scrutin : scrutin de liste

Population municipale authentifiée par l'INSEE au 1 ^{er} janvier 2020	2165
Nombre de sièges à pourvoir au conseil municipal	19
Nombre de délégués communautaires représentant la commune : CC CARMAUSIN-SÉGALA (3CS)	3